Image not found or type unknown

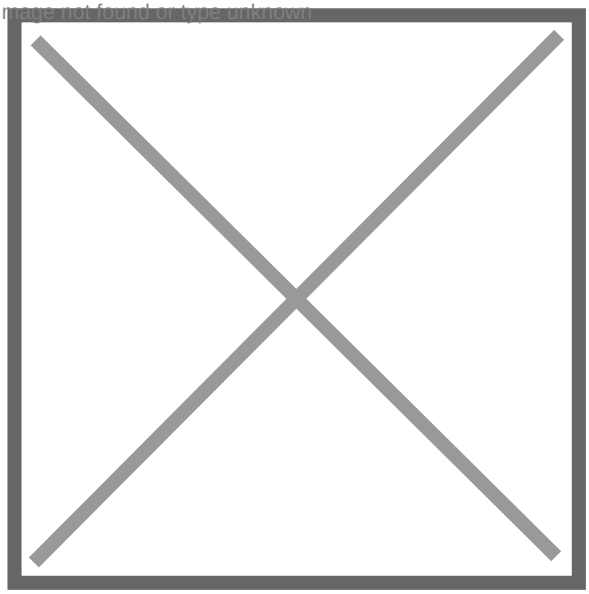

Garde alternée et décision amiable

Par **karine le joncour**, le **01/01/2012** à **18:42**

Bonjour,

Mon mari a deux enfants en garde alternée depuis 2004.
L'an dernier, un jugement a confirmé cette garde alternée malgré notre demande d'avoir son fils à temps plein en raison de problèmes soclaires ++.
Cette année, la maman commence à comprendre les problèmes et accepterait de nous le laisser pour les périodes scolaires. Nous nous demandons si nous pouvons à l'amiable changer le mode de garde sans faire une nouvelle procédure. Merci

Par **cocotte1003**, le **01/01/2012** à **19:36**

Bonjour,un accord amiable est toujours possible, faites le par écrit et demandez une audience au jaf afin qu'il entérine votre décision. Pour cela pas besoin d'avocat, les 2 parents se présentent l jour fixé avec le document et si rien n'est préjudiciable à l'enfant, vous aurez une décision de justice que vous pourrez faire respecter si par exemple la maman change d'avis, cordialement, bonne année 2012

Par **karine le joncour**, le **02/01/2012** à **09:57**

Merci pour cette réponse. nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés